



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bureaux de poste

Question écrite n° 17105

Texte de la question

M. Jean-Pierre Calvel attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la necessite d'assurer les moyens necessaires a La Poste pour maintenir la totalite de ses emplois et le niveau de service public en zone rurale. Au moment ou l'on reconait, lors du debat sur l'aménagement du territoire qu'il faut rendre les zones rurales attractives, il s'inquiete des nouvelles restrictions d'heures d'ouverture des bureaux situes en zone rurale. De nombreuses communes du Rhone, et notamment la commune de Charentay, commune de 946 habitants, sont inquietes de ces mesures, qui pourraient en entrainer d'autres. Il lui demande quelles orientations il entend donner a son action afin de permettre a La Poste d'assurer le maintien du niveau de service, a Charentay comme dans tout le departement du Rhone et sur l'ensemble du territoire national.

Texte de la réponse

Attachee a la mission d'aménagement du territoire que lui a confiee la loi du 2 juillet 1990, La Poste veut maintenir et developper un service de qualite, accessible a tous sur tout le territoire. La densite de son reseau en fait a cet egard un acteur majeur de la presence publique en milieu rural. Aux cotes des collectivites, elle entend inscrire son action dans une logique de developpement local en negociant des partenariats, notamment en vue de contribuer a une veritable pluriactivite. Au total, c'est a partir de programmes d'actions negocies auxquels sont etroitement associes les elus locaux et au sein de structures de dialogue telles que les commissions departementales et les conseils postaux locaux, que se dessineront les evolutions et se declinera l'offre de services. S'agissant du departement du Rhone, la politique menee en matiere d'offre de service postal vise a repondre au mieux aux besoins du public tout en maintenant l'integralite des points de contact. Des mesures d'adaptation qualitatives peuvent ainsi etre proposees. C'est ainsi qu'au cas particulier du bureau de poste de Charentay, diverses mesures d'evolution de la presence postale avaient ete envisagees par M. Imbertie, directeur du groupement postal de Rhone-Nord et debattues avec le maire de cette commune. A l'issue de la concertation engagee, il a ete convenu qu'aucune modification du statut de ce point de contact n'interviendrait et qu'en consequence un receveur resterait en place dans ce bureau, La Poste continuant a payer un loyer pour le bureau et l'appartement de fonction. Si un aménagement d'horaires est effectivement intervenu au guichet de cet etablissement, il n'en demeure pas moins que dans le meme temps, un conseiller financier et un conseiller courrier ont ete mis a la disposition des habitants et des entreprises de la commune, permettant ainsi d'ameliorer sensiblement la qualite du service rendu. Loin de se desengager du monde rural, La Poste, par le dialogue et la concertation, s'attache au contraire a mettre en place une organisation adaptee au mieux aux besoins reels de la population, qui permette d'assurer la perennite d'un service public de qualite.

Données clés

Auteur : [M. Calvel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17105

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1994, page 3737

Réponse publiée le : 26 septembre 1994, page 4785